

ACADEMIE DE LA GUADELOUPE

RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Session 2022

**La Rectrice de Région Académique Guadeloupe,
Rectrice d'académie, Chancelière des Universités, Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale,**

- **Vu** la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- **Vu** l'arrêté du 7 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **Vu** l'arrêté du 6 avril 2022 fixant, au titre de l'année 2022, le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ARRETE

ARTICLE 1 : La commission de sélection chargée du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composée comme suit :

- Madame Simone LANCREOT, Adjointe à la DRRH – Rectorat
- Madame Rolande TARLET – Responsable des affaires juridiques - Rectorat
- Monsieur Henri LUPOT, Principal Adjoint - Collège Archipel Les Saintes
- Madame Aurélie ROSSAT, Agent titulaire – Cour des comptes de la Guadeloupe

ARTICLE 2 : Les examinateurs suivants sont adjoints à la commission uniquement pour l'étude des dossiers :

- Madame Francine GUIEBA, Service intendance – Collège Raizet Abymes
- Madame Sylvie ZENARRE, Responsable de la gestion des personnels de direction et d'inspection – DPEATSS Rectorat
- M. Thierry BOIDARD, Adjoint à la DAG – Rectorat
- Mme BOISDUR Raymonde, Responsable CIC – Rectorat
- Mme Monique CIMBERT DENDELE, Cheffe de bureau DEP– Rectorat
- Mme Jessica MAIGNAN, Adjointe gestionnaire – Collège Suze Angely
- M. Bernard LAMPONI, Adjoint gestionnaire – Collège de Gourdeliane
- Mme ALEXIS Murielle, Adjointe gestionnaire – Collège Bois Rada
- Mme Lydie LIBER, Directrice de la vie étudiante - CROUS
- Mme Pierrette VANDE VOORDE, Adjointe Gestionnaire, Collège M. VRECORD
- Mme Sylvie ALBINA-ALEXANDRE, Adjointe Gestionnaire – Collège Courbaril
- Mme Magalie SAINT-JEAN Thérèse, Adjoint Gestionnaire – Collège Bébel
- M. CORINUS Raymond, Collège E. YSSAP
- Mme GERDY Magali, Adjoint Gestionnaire – Collège A. ISAAC
- Mme TRIPOLY Marie-Ange, Adjointe Gestionnaire - Collège de Kermadec
- Mme LIPAU Géraldine, Adjointe Gestionnaire - Collège F. A FLEMIN
- Mme DOLPHIN Dorisse, Adjointe à la Coordination paye – Rectorat
- Mme LAVIOLETTE Gladys, Adjointe Gestionnaire, LPO Pointe-Noire

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 4 mai 2022

Pour la Rectrice et par délégation
Christine GANGLOFF-ZIEGLER
Présidente de la Commission des Examens et Concours

Omer SAPHO

